

Article 31 du Règlement

fardeau de la grossesse et de l'éducation de l'enfant par la femme ou par les gouvernements provinciaux quand il décide le genre de programmes qu'ils veulent avoir. Sa responsabilité est plus grande que cela.

S'il est juste d'imposer des restrictions au droit à l'avortement—et ce n'est pas de cela dont je discute—il faut aussi offrir de véritables programmes de soutien à la femme qui décide de mettre un enfant au monde et de l'élever. Il faut faire encore plus pour que cette loi soit équitable et reflète une politique familiale qui aide vraiment la femme.

Il y a quelques semaines, ce principe a été énoncé très clairement par une personne qui faisait allusion à l'évolution rapide des droits de la femme. Les femmes sont loin d'être égales, mais l'évolution rapide au cours des dernières années leur a créé de plus en plus d'occasions de trouver des emplois sur le marché du travail. C'est alors que cette personne a demandé: Le temps n'est-il pas venu d'essayer d'améliorer les conditions de travail des parents? En effet, le temps est venu d'améliorer les conditions de travail des parents.

En présentant son projet de loi sur l'avortement et en imposant des restrictions que, en principe, nous jugeons acceptables, le gouvernement se donne la responsabilité fondamentale d'assortir son initiative de programmes familiaux et de mesures pour améliorer les conditions de travail des parents, si je puis utiliser cette expression que je trouve particulièrement appréciée.

Avant de terminer mes remarques, j'ai quelque chose à dire au sujet du vote libre sur cette question. Ce sera un vote libre, en ce sens que plusieurs députés ont affirmé qu'ils voteront selon leur conscience. Le moins que je puisse faire pour les députés qui disent que seule leur conscience leur dictera comment voter, c'est de leur donner matière à réflexion.

• (1310)

Dans une société pluraliste et multiculturelle comme le Canada, les questions d'envergure nationale sont envisagées dans une perspective plus large que la conscience personnelle de chacun. Nous ne pouvons pas voter contre notre propre conscience mais il me semble que, dans une société pluraliste, nous devons chercher une position qui reflète non seulement notre propre conscience en tant

que députés mais aussi celle des gens de la circonscription que nous représentons ici à Ottawa.

Au début de mon discours, j'ai parlé de ceux qui s'opposent à l'avortement et de ceux qui sont en faveur du libre choix dans le cadre de la planification familiale. Il s'agit d'une position morale dans un cas comme dans l'autre. Ce qu'il faut faire, à mon avis, c'est définir un cadre, élaborer un projet de loi qui reflète la moralité de la société canadienne dans son ensemble.

Même si ceux qui s'opposent vigoureusement à l'avortement dans tous les cas détiennent assez de votes à la Chambre des communes pour décider du sort du projet de loi, ils devraient s'abstenir de le faire. A mon avis, ils devraient voter d'une façon qui reflète tout l'éventail des positions morales qui existent sur la très importante question de la vie et des enfants.

Trouver ce juste milieu n'est pas facile, mais ce projet de loi ne s'y efforce même pas. Loin de refléter la moralité de la société canadienne, on tente de la contourner et de convaincre les députés des deux côtés de mettre de l'eau dans leur vin et d'accepter le projet de loi. Est-ce vraiment acceptable? Le jugement de la Cour suprême du Canada ne reflète-t-il pas la ferme opinion que le choix de donner la vie est essentiel à la santé et à la liberté de la femme tout en reconnaissant les intérêts du fœtus et n'invite-t-il pas le Parlement canadien à se pencher sur la question, à la définir et à légiférer en conséquence? Le projet de loi ne répond pas à cette attente. Alors que, comme je l'ai dit au début. . .

[Français]

de notre côté, nous allons y réfléchir au sein de notre caucus. Étant donné notre position de base, que c'est un vote libre, nous allons y réfléchir, et le gouvernement aura notre réponse avant que le vote ne soit pris.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois que tous les partis sont d'accord pour dire qu'il est 13 h 21, afin de permettre à la députée de New Westminster—Burnaby, qui sera le premier député néo-démocrate à prendre la parole, de commencer son discours après la période des questions.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 21, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.